

CAHIER DES CHARGES

Redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires

L'objectif est d'**accompagner le changement de paradigme en cours** au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de **formation des citoyens par l'art et à l'art**, tout en créant les conditions adaptées pour **pérenniser les enseignements à visée professionnelle**. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'**acteur culturel à part entière** sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial.

Dans cette perspective, un cahier des charges présidant au réengagement financier de l'État a été élaboré sur la base d'une **concertation avec les collectivités territoriales et les élus** dans le cadre du CCTDC.

Les 4 axes présentés ci-dessous conditionnent donc **l'attribution des aides de l'État aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement**. Ces financements ne remettent cependant pas en question le classement.

- 1. Mettre en œuvre une tarification sociale**
- 2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques**
- 3. Accompagner la diversification de l'offre artistique**
- 4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats**

Pour pouvoir prétendre à un financement :

- Chaque conservatoire doit **obligatoirement mettre en œuvre une tarification sociale** (ou en acter le principe pour 2017). Ce premier axe du réengagement financier de l'État constitue en effet une condition *sine qua non* à une plus grande ouverture et à une accessibilité au plus grand nombre.

- **Deux autres axes parmi les trois suivants** devront être développés au sein du projet d'établissement pour l'octroi d'un soutien financier : renouvellement des pratiques pédagogiques, diversification de l'offre artistique ou développement des réseaux et des partenariats.

1. Mettre en œuvre une tarification sociale / AXE OBLIGATOIRE

Le conservatoire doit, *a minima*, proposer une **tarification sociale considérant les revenus du foyer** (quotient familial ou taux d'effort).

Pour considérer cette condition préalable au financement comme remplie, la mise en œuvre de cette politique doit être **effective en 2016 ou être actée par la collectivité pour 2017 au plus tard**.

2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques / AXE AU CHOIX

Cet axe doit obligatoirement comprendre, *a minima*, des propositions expérimentales audacieuses et innovantes en matière de pédagogie de groupe et de pratiques collectives.

Objectifs et indicateurs principaux :

- Application de méthodes d'apprentissage faisant une grande place à l'oralité, à la pédagogie de groupe (enseignements dispensés à plusieurs élèves simultanément) et aux pratiques collectives (orchestres, chorales, troupes...) mais aussi à de nouveaux formats pour les enseignements transversaux comme la formation musicale ou l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.
- Développement des cycles d'éveil et d'initiation en théâtre, musique et danse qui s'appuient sur la pluridisciplinarité ainsi que la rencontre avec les œuvres.
- Mise en place de parcours d'apprentissage personnalisés permettant notamment de mieux prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap.
- Ouverture à la diversité des répertoires et des pratiques : projets transdisciplinaires, pratiques vocales pour les élèves de différentes spécialités, organisation d'un parcours du spectateur.
- Prise en compte de la place grandissante qu'accordent les jeunes au numérique et à l'Internet en termes de découverte, d'apprentissage et d'expérimentation.

3. Accompagner la diversification de l'offre artistique / AXE AU CHOIX

Cette diversification s'entend en termes de spécialités, de disciplines et de répertoires. Elle doit répondre aux pratiques des jeunes et favoriser l'ouverture des conservatoires à la diversité des cultures et des modes d'apprentissage. Elle doit, *a minima*, comprendre un élargissement de l'offre disciplinaire et préciser les conditions de sa mise en œuvre et les publics visés.

Objectifs et indicateurs principaux :

- Élargissement du champ des disciplines enseignées au sein des conservatoires afin de favoriser la diversité des publics : musiques et danses urbaines, musiques et danses traditionnelles, théâtre en langues régionales, musiques assistées par ordinateur (MAO), improvisation, arts du cirque et art dans l'espace public.
- Exploration des répertoires européens et extra-européens à travers leurs différentes traditions, esthétiques et techniques qui leur sont propres.
- Plus grande place faite aux écritures musicales, théâtrales et chorégraphiques contemporaines à destination de l'enfance et de la jeunesse.

4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats / AXE AU CHOIX

Il s'agit de favoriser le développement des projets en réseau entre les différents lieux d'enseignement artistique d'un même territoire et en partenariat avec les différents acteurs culturels et éducatifs. Cette politique doit *a minima* comprendre une proposition de partenariats entre lieux d'enseignement artistique et des acteurs culturels diversifiés (MJC, lieux labellisés, champ social).

Objectifs et indicateurs principaux :

- Favoriser les parcours des élèves à travers le développement de partenariats entre conservatoires ou autres lieux d'enseignement artistique spécialisé, permettant une diversité de l'offre artistique au regard des différents bassins de population sur un territoire intercommunal. Cela passe également par un encouragement et un accompagnement des pratiques collectives des amateurs en lien avec les acteurs culturels et artistiques du territoire (accueil de groupes extérieurs au conservatoire, projet impliquant à la fois des élèves du conservatoire et des amateurs issus du monde associatif).
- Mobiliser les conservatoires au premier chef dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle en complémentarité et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture (pour l'éducation socio-culturelle) et les différents acteurs impliqués dans les temps péri et extra scolaires
- Initiatives permettant de développer une offre d'enseignement dans les quartiers politique de la ville, les zones périphériques et les zones rurales délaissées notamment à travers la mise en place d'antennes et également pour les jeunes en situation de handicap (mobilisation dans le cadre des contrats de ville notamment).
- Positionner le conservatoire comme un lieu ressource et de conseil sur son territoire pour l'enseignement artistique et l'éducation artistique et culturelle.